



**SGB-FSS**

**Schweizerischer Gehörlosenbund**

**Fédération Suisse des Sourds**

**Federazione Svizzera dei Sordi**

**Eva Hammar-Bouveret, responsable département Médias, Fédération Suisse des Sourds**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, j'aimerais adresser mes remerciements aux représentants de l'[Association Universelle d'Espéranto](#), défenseurs des [droits linguistiques](#), pour m'avoir invitée à venir m'exprimer dans ce Forum au nom de la Fédération Suisse des Sourds.

Je me présente brièvement : je m'appelle Eva Hammar Bouveret, je suis sourde de naissance et je travaille à la Fédération Suisse des Sourds. Je m'exprime en langue des signes, une langue qui me donne accès à l'information et à la formation, grâce à la présence de mon interprète en langue des signes.

La langue des signes a été interdite pendant plus de 100 ans (1880-1980) en Europe. L'une des conséquences est qu'actuellement, le niveau de formation moyen des sourds en Suisse est plus bas que la moyenne. Les sourds n'ont toujours pas un accès à l'information et à la formation égal à celui des entendants. Par conséquent, peu de sourds participent à la vie politique de leur pays, et actuellement, il n'y a pas de personnes sourdes qui soient élues à des fonctions publiques.

La Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit que toute personne a le droit «*de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays*» et d'accéder «*dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays*». Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques reconnaît également ce droit de chaque citoyen de ne subir discrimination de pouvoir participer de façon effective à la vie politique.

Par ailleurs, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006, énonce encore plus clairement qu'il faut garantir le droit des personnes handicapées, y compris les personnes sourdes, de pouvoir exercer les droits politiques en égalité avec les personnes entendantes. En effet, voici un extrait de l'article 29 de cette Convention: "*Participation à la vie politique et à la vie publique*" stipule bien le devoir des États Parties de garantir aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres.

Concrètement, cela signifie que les personnes sourdes doivent avoir la possibilité – égale à celle des entendants – de participer activement à la vie politique, de voter et de se faire élire à des fonctions publiques, tout ceci dans une langue qui leur est totalement accessible telle que la langue des signes. Cela implique que les personnes sourdes et malentendantes doivent avoir un accès complet aux informations et atteindre un niveau de formation égal à celle des personnes entendantes. Cet idéal n'est pas encore une réalité, il existe encore de nombreux obstacles empêchant les personnes sourdes d'accéder à cette égalité. Néanmoins, grâce à l'existence de ces différents textes, nous – les sourds et les associations des sourds - gardons espoir que la situation évoluera rapidement vers cet idéal.

Je vous remercie de votre attention.

Au sujet de la Fédération Suisse des Sourds (SGB-FSS)

*La SGB-FSS a été fondée en 1946 et est l'organisation faîtière de l'entraide des sourds et malentendants. Elle s'engage pour l'égalité des droits et des chances des personnes sourdes et malentendantes au niveau de la formation, de l'information, de l'emploi, de la société et de la culture. Les sourds et malentendants sont les plus habilités à décider de leurs propres besoins. C'est pourquoi la SGB-FSS engage majoritairement des personnes sourdes et malentendantes et que ses organes se composent également en majorité de personnes concernées.*

**Pour contact et renseignements complémentaires, s'adresser à :**

Eva Hammar Bouveret  
Responsable département Médias  
Fédération Suisse des Sourds (SGB-FSS) Genève  
Chemin de Vincy 2B  
1202 Genève  
Fax: 022 734 96 31  
Tél: 022 734 32 74  
Portable (sms seulement): 079-789 14 13  
Courriel : [e.hammar@sgb-fss.ch](mailto:e.hammar@sgb-fss.ch)  
Site internet : [www.sgb-fss.ch](http://www.sgb-fss.ch)